



Rhône

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Convocation du 2 mars 2020.

L'an deux mil vingt, le 6 mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Françoise BONNAT DEVAUX, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Valérie HEMON et Carole TELMAN.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Claude BEAUDOUX, Bruno BIGOURDAN Bernard CHIRAT, Baptiste GAUDELUS, Maurice REY, Paul ROSSI, et Henri ROUZAUD.

Absents excusés : Géraldine DUBESSY (Pouvoir donné à Diogène BATALLA), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à M.CHIRAT).

Absents : Isabelle SALFATI, Gilbert CHAISE, Michel SAULT.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M. Baptiste GAUDELUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 10 février 2020.

2020-11/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. ROUZAUD

Monsieur ROUZAUD présente le compte de gestion 2019 dressé par madame la Trésorière de l'Arbresle et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le maire ; Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 258 945,66 €	2 949 994,27 €	7 208 939,93 €
Titres de recette émis (b)	1 098 549,29 €	2 233 001,50 €	3 331 550,79 €
Réductions de titres (c)		67 998,96 €	67 998,96 €
Recettes nettes (d = b - c)	1 098 549,29 €	2 165 002,54 €	3 263 551,83 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 258 945,66 €	2 949 994,27 €	7 208 939,93 €
Mandats émis (f)	1 484 626,68 €	1 946 877,45 €	3 431 504,13 €
Annulations de mandats (g)	3 385,70 €	7 336,95 €	10 722,65 €
Dépenses nettes (h = f - g)	1 481 240,98 €	1 939 540,50 €	3 420 781,48 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		225 462,04 €	
(h - d) Déficit	382 691,69 €		157 229,65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ d'approuver le compte de gestion 2019 établi par la madame la Trésorière de l'Arbresle tel que présenté par l'adjoint aux finances.

2020-12/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. ROUZAUD

Monsieur ROUZAUD présente le compte administratif 2019 dressé par le maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par madame la Trésorière de l'Arbresle ;
Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 939 540,50 €

Recettes : 2 165 002,54 €

Résultat de la section de fonctionnement : 225 462,04 €

Report de 2018 en recettes : 860 872,49 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : 1 086 334,53 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 481 240,98 €

Recettes : 1 098 549,29 €

Résultat de la section d'investissement : - 382 691,69 €

Report de 2018 en recettes : 1 290 070,82 €

Soit un résultat de la section d'investissement : 907 379,13 €

Résultat de clôture l'exercice 2019 :

Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020 : 1 133 570,00 €

Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020 : 1 719 185,00 €

Résultat global de l'exercice 2019 : 1 408 098,66 €

Monsieur le maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Monsieur ROUZAUD, doyen du conseil municipal, fait voter le compte administratif 2019 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ d'approuver le compte administratif 2019 établi par le maire tel que présenté par l'adjoint aux finances.

2020-13/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 SUR LE BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M.ROUZAUD

Au vu des résultats de l'exercice 2019 et des restes à réaliser, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	225 462,04
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	860 872,49
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 086 334,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	907 379,13
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-585 615,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 086 334,53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	386 334,53
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	700 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'affecter le résultat de l'exercice 2019 d'un montant de 1 086 334,53 € comme suit :
 - 700 000 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2020 de la commune,
 - 386 334,53 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2020 de la commune.

2020-14/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020, DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET DU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. ROUZAUD

Concernant les taux d'imposition 2020 :

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les taux en vigueur, soit :

Taxe d'habitation : 16,66 %

Taxe foncière : 20,96 %

Taxe foncière non bâti : 51,50 %

Ce qui donnerait la recette suivante :

	BASE	TAUX	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	2 842 017 €	16,66%	473 480 €
TAXE FONCIÈRE	2 303 637 €	20,96%	482 842 €
TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE	44 289 €	51,50%	22 809 €
TOTAL GÉNÉRAL			979 131 €

Ce montant n'est pas le montant exact que la commune percevra, puisque l'État n'a pas encore envoyé la notification des bases.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ de ne pas modifier les taux d'imposition locaux et de conserver les pourcentages proposés ci-dessus.

Concernant les subventions :

Monsieur ROUZAUD propose les montants de subvention suivants pour chaque association :

ORGANISMES	ARTICLES	2020	2019
A.D.M.R (3€ par habitant)	6574	7 194,00 €	7 239,00 €
A.F.A.C	6574	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	6574	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	6574	200,00 €	200,00 €
BOULE DU VIEUX COQ	6574	200,00 €	200,00 €
COMITÉ DES FÊTES	6574	200,00 €	200,00 €
COOP ÉCOLE	6574	2 100,00 €	2 000,00 €
DONNEURS DE SANG	6574	100,00 €	100,00 €
FLEURINOUS	6574	200,00 €	200,00 €
ISAHE	6574	200,00 €	200,00 €
LA JOIE DE CHANTER	6574	200,00 €	200,00 €
LA NUIT DU CONTE	6574	150,00 €	150,00 €
LES JOGGERS DE LA CHOUETTE	6574	200,00 €	200,00 €
LIEN FLEURINOIS	6574	200,00 €	200,00 €
MÉLODIE DES SOURCES	6574	1 000,00 €	1 000,00 €
PÉTANQUE FLEURINOISE	6574	0,00 €	200,00 €
MJC (C.L.S.H + BAFA)	6574	52 079,00 €	46 601,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	6574	125,00 €	125,00 €
RUGBY	6574	200,00 €	200,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	6574	200,00 €	200,00 €
SOLIDARITÉ PARTAGE	6574	CCAS	601,00 €
SAPEURS POMPIERS D'ÉVEUX	6574	200,00 €	200,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS D'ÉVEUX	6574	100,00 €	100,00 €
TAROT	6574	200,00 €	200,00 €
TENNIS	6574	200,00 €	200,00 €
THÉÂTRE MÊME	6574	200,00 €	1 200,00 €
THÉÂTRE DES MOTS	6574	200,00 €	200,00 €
TOTAL	6574	66 248,00 €	62 516,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'inscrire les montants de subvention proposé ci-dessus au budget 2020 de la commune.

Concernant le budget :

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la présentation de l'ensemble des composantes du budget 2019 par monsieur ROUZAUD, à savoir la totalité des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, y compris la totalité des opérations d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget 2020 de la commune tel que présenté et aboutissant à l'équilibre suivant :

En fonctionnement :

Dépenses : 2 403 603,83 €

Recettes : 2 403 603,83 €

En investissement :

Dépenses : 3 450 848,77 €

Recettes : 3 450 848,77 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'approuver le budget 2020 de la commune tel que présenté par le rapporteur, avec l'équilibre financier ci-dessus.

2020-15/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AVENANT N°1 POUR LE MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DE L'A89

Rapporteur : M.ROUZAUD

Dans le cadre de l'aménagement foncier, agricole et forestier suite aux travaux de l'A89, la commune est maître d'œuvre pour le compte d'ASF.

Les travaux arrivent à leurs termes mais pour pouvoir les réaliser, il a fallu modifier certaines quantités de matériaux et prestations pour le lot 1 Terrassement-Voirie-Réseaux divers.

En effet, des problèmes d'eaux pluviales se sont révélés lors de la réalisation des travaux nécessitant une modification des prestations et matériaux à fournir pour régler ce problème.

Les montants du marché seraient modifiés comme suit :

étant propriétaire du local du débit de boisson qui va fermer, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'agent technique à temps complet pour l'entretien et la gestion du dernier bar de la commune.

Cette mission temporaire démarrerait au 1er avril et devrait prendre fin dans les 6 à 9 mois suivants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant que la commune a acquis la dernière licence IV de la commune,

Considérant que dans l'attente de l'ouverture du bar-tabac-restaurant sur la nouvelle place créée à côté de la mairie, il convient de maintenir ouvert le dernier bar de la commune,

Considérant que le gérant actuel est prêt à laisser à disposition de la commune son matériel et son stock pour pouvoir continuer à faire fonctionner ce commerce,

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'agent technique à temps complet à compter du 1er avril 2020 pour la gestion et l'entretien du dernier bar de la commune,
- d'attribuer le régime indemnitaire défini par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016 à cet emploi si l'agent remplit les conditions,
- d'inscrire les dépenses liées à ce recrutement au budget 2020 de la commune.

2020-17/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AVENANT À LA PROMESSE DE VENTE POUR LE TERRAIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ACTUEL À LA SOCIÉTÉ GROUPE MERCIER PROMOTION

Rapporteur : M.BATALLA

La date butoir pour la signature de l'acte de vente entre la commune et le GROUPE MERCIER pour le terrain du centre technique étant caduque, et le promoteur ne commençant pas les travaux avant septembre 2020, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant à la promesse de vente afin de stipuler que la signature de la vente définitive devra intervenir avant le 30 juin 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la promesse de vente signée entre le GROUPE MERCIER et la commune de Fleurieux sur l'Arbresle en date du 21 septembre 2018 pour la vente d'un terrain cadastré BD 100 d'une surface de 597 m2 pour un montant de 180 000 euros,

VU les délibérations du conseil municipal du 13 juillet 2018 et du 12 novembre 2018 relatives à la vente du terrain cadastré BD 100 au GROUPE MERCIER,

Après délibération, le conseil municipal décide par 1 voix contre et 15 pour :

- d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant à la promesse de vente signée le 21 septembre 2018 et tous les documents s'y rapportant,
- de signer la vente définitive du terrain cadastré BD 100 pour un montant de 180 000 euros au plus tard le 30 juin 2020.


Diogène BATALLA

